

| | |
|---------------------|---|
| Zeitschrift: | Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique |
| Herausgeber: | Société fribourgeoise d'éducation |
| Band: | 35 (1906) |
| Heft: | 1 |
| Rubrik: | Chronique scolaire |

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'atlas s'est enrichi d'une carte du Lac des Quatre-Cantons et d'une de l'Oberland bernois à l'échelle de 1 : 200 000.

L'utilité de ce petit atlas est suffisamment prouvé par la nécessité d'une 3^{me} édition. Son prix relativement bas de 4 fr., permet d'en faire un cadeau très utile. Nous le recommandons, en outre, aux instituteurs et aux écoles.

II

Dictionnaire géographique de la Suisse, sous la direction de Ch. Knapp, professeur, et Maurice Borel, cartographe, chez V. Attiniger, éditeur, à Neuchâtel. — La publication de ce grand ouvrage approche de la fin. Le XIV^{me} fascicule qui vient de paraître s'arrête au mot *San Lorenzo*.

Chronique scolaire

Neuchâtel. — Dans le courant de décembre dernier, les instituteurs et les institutrices du district de La Chaux-de-Fonds ont discuté dans leur conférence officielle d'hiver les deux questions suivantes : 1^o La mutualité scolaire ; 2^o L'enseignement de l'histoire et la culture du patriotisme.

Le rapport sur la première question a été présenté par M. A. Grosjean, instituteur à La Chaux-de-Fonds. Pour diverses raisons, le rapport se montrait plutôt défavorable à l'introduction de la mutualité à l'école. Néanmoins la conférence s'est prononcée, à la majorité des deux tiers environ, pour la prise en considération de la question de la mutualité scolaire.

La question de l'enseignement de l'histoire présentait un intérêt particulier en raison des tendances manifestées dans les rapports présentés par deux jeunes instituteurs.

M. Roulet, instituteur à La Sagne, a soutenu que l'enseignement de l'histoire ne doit pas servir à cultiver le patriotisme. Son collègue, M. Spillmann, instituteur à La Chaux-de-Fonds, a formulé les conclusions que voici :

« 1^o La patrie n'est pas une entité sacrée et immuable, mais un organisme transitoire, nous conduisant de la famille à l'humanité, seules associations naturelles et sacrées.

2^o Le patriotisme est un sentiment respectable, mais il ne doit pas enrayer le développement économique de la patrie ; s'il dégénère en égoïsme national, il est immoral et condamnable.

3^o L'idée de la patrie est conçue de façons si différentes, qu'il est injuste de donner à l'enseignement de l'histoire un caractère patriotique ou internationaliste ; il doit être rigoureusement scientifique.

4^e L'organisation d'un enseignement d'histoire générale est désirable. »

Après une discussion de deux heures, la conférence, par 78 voix contre une vingtaine d'instituteurs et d'institutrices, a donné tort aux rapporteurs et s'est prononcée en faveur de la culture, par l'enseignement de l'histoire, du patriotisme, avec les devoirs qu'il impose chez nous, payement de l'impôt, service militaire, etc.

« Si cet étrange et grotesque bagout, écrit la *Suisse libérale*, signifie quelque chose, c'est que son auteur, d'accord avec M. Roulet, entend répudier le patriotisme et le mettre à la porte de nos classes primaires. C'est-à-dire qu'il le combat, car si l'on veut enlever à l'enseignement de l'histoire nationale son caractère patriotique, non seulement on amoindrit et on dénature cet enseignement, mais l'on arrive forcément à la conclusion que l'idée de patrie, grâce à laquelle notre Suisse existe, n'est au fond qu'une « entité » momentanée et probablement ridicule, tout à fait indigne en tout cas de l'attention d'hommes intelligents, à notre époque si brillamment éclairée par la lumière des Loges.

... Nous disons franchement que notre cœur se soulève en présence de pareilles insanités ; et que l'on se dise bien que nous avons avec nous, en cette circonstance, l'immense majorité du peuple neuchâtelois ; notre peuple ne veut pas livrer ses enfants aux sans-patrie ; nous prétendons que l'histoire suisse doit servir à former et à développer en eux l'amour de la patrie.

De son côté, l'*Educateur* réprouve énergiquement les tendances de ces internationalistes. « L'école, dit-il, faillirait à sa mission si elle ne faisait pas l'éducation du patriotisme. L'instituteur citoyen a le devoir de parler de la patrie aux enfants, d'exciter leur émotion par les récits de l'histoire suisse, de raconter les grandeurs et les misères de notre pays dans le passé, de montrer comment nos ancêtres ont lutté, triomphé et souffert pour son bonheur et pour sa gloire. Il doit aussi parler de ses destinées et de ses légitimes ambitions pour l'avenir, n'en déplaît à ces quelques jeunes « hervéistes » neuchâtelois, dont les déclamations, aussi sonores que creuses, ne trouveront pas d'écho dans la Suisse romande. »

Valais. — Dans sa séance du 1^{er} décembre 1905, le Grand Conseil a adopté en première lecture le nouveau projet de loi sur l'enseignement primaire et les écoles normales. Les seconds débats auront lieu dans la session de mai 1906.

Russie. — Le gouvernement russe vient de publier les résultats d'un recensement général de la population, entrepris

en 1897. D'après la statistique jointe à ce recensement, le nombre des illettrés s'élève à plus de 99 millions sur une population de 126 millions (moins la Finlande). Des 26 millions de Russes qui ne figurent pas parmi les illettrés, 10 4000 seulement ont suivi les cours d'une Université, 100 000 ont fréquenté un gymnase, 72 000 sortent des écoles militaires et un million a été formé par l'école primaire. Ainsi, dans son ensemble, l'intelligence russe est centralisée dans moins de 1 400 000 têtes. Il n'y a pas plus d'un homme sur trois et d'une femme sur dix *qui soit capable de signer son nom.*

Allemagne. — De toutes les grandes villes allemandes, c'est Munich qui a le plus fait jusqu'ici pour doter la jeunesse des écoles publiques de places de jeux. Depuis 1890, toutes les nouvelles écoles ont été pourvues de terrains réservés spécialement aux jeux et à la gymnastique. On calcule que de 1890 à 1902 la superficie des places de jeux à l'intérieur de la ville s'est accrue de 12 hectares.

Intérêts de la Société

Le Comité de rédaction du *Bulletin pédagogique*, réuni le 30 décembre dernier, a subi quelques changements. M. l'inspecteur *Quartenoud*, élu président de la Société fribourgeoise d'Education pour l'année 1906, remplace de droit M. l'inspecteur *Greber* au sein du Comité de rédaction.

M. *Wicht*, instituteur à Fribourg, a déemandé à être déchargé momentanément de ses fonctions de secrétaire, en raison de ses nombreuses occupations. Le Comité, tout en remerciant M. *Wicht* pour les services rendus, a désigné comme successeur M. *R. Chassot*, au Musée pédagogique.

Le Comité décide, en outre, que le *Bulletin* donnera désormais vingt livraisons par an et ne paraîtra qu'une fois dans les mois de vacances (juillet, août, septembre et octobre).

On connaît les bonnes sources aux jours de sécheresse et les bons amis aux jours de détresse.